

BURKINA FASO

-=-=-=-=-

UNITE-PROGRES-JUSTICE

-=-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

-=-=-=-=-

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU JEUDI 27 JUIN 2024**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
Deuxième Secrétaire parlementaire

- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
Troisième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- Projet de loi portant modification de la loi n°022-2010/AN du 11 mai 2010 portant modification de la loi n°015-2001/AN du 04 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de fonds, **dossier n°100** ;

- Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2025-2027).

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le jeudi 27 juin 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Linda Gwladys KANDOLO et madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Deuxième et Troisième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget.

Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du ministère du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des petites et moyennes Entreprises et ceux du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures 15 minutes -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez les bienvenus,

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires,

Hommes de médias, je ne vois pas de femmes, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à la séance plénière de ce jour.

Je vais procéder à l'appel, mesdames et messieurs les députés, veuillez répondre présent à l'appel de votre nom.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, à l'issue de l'appel nominal, nous avons pu dénombrer :

- **23 députés absents excusés ;**
- **01 absent non excusé ;**
- **22 procurations ;**
- **47 députés présents ;**
- **69 votants.**

Le Président

Merci madame la Secrétaire de séance.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

ANNONCES

Mesdames et messieurs les députés, la Conférence des présidents, réunie le mardi 18 juin 2024 a établi pour notre session permanente, un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'assemblée.

Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement, je cite : « *Au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la Conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué.* » Fin de citation.

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuelles observations.

Mme Fatouma BAKO/TRAORE

Ministre déléguée chargée du Budget

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Les présidents des commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? **(RAS)**

Je vous remercie.

J'invite enfin les groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes au maximum. **(RAS)**

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté. Il en est ainsi décidé.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du jeudi 13 juin 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

En outre, vous êtes informés qu'il a également été mis à votre disposition auprès des présidents des groupes constitués, les procès-verbaux des séances plénières des jeudi 23 et mardi 28 mai 2024.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance de ce matin est consacré à l'examen du projet de loi portant modification de la loi n°022-2010/AN du 11 mai 2010 portant modification de la loi n°015-2001/AN du 04 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de fonds publics, dossier n°100, et à la présentation du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) est affectataire du dossier n°100 pour le fond. La Commission des finances et du budget (COMFIB) et la Commission du développement durable (CDD) ont été saisies pour avis.

Je passe en discussion le dossier n°100.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

Mme Fatouma BAKO/TRAORE

Ministre déléguée chargée du Budget

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la CAGIDH, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la CAGIDH, ceux-ci ont été directement intégrés dans le projet de loi. Par conséquent, la discussion article par article du dossier n°100 portera sur le texte issu de la CAGIDH.

Je donne la parole au Président de la CAGIDH pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Lassina GUITI

Président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président.

Pour le compte de la CAGIDH, j'invite le député SANGARE Moussa, rapporteur du présent dossier, à vous livrer notre rapport.

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°100

Merci beaucoup monsieur le président de la CAGIDH.

Je rends grâce à Dieu le Tout Puissant pour avoir guidé nos pas et permis qu'on se retrouve ce matin dans cet hémicycle pour parler des grandes questions qui touchent à la vie de la nation.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame la Ministre et ses collaborateurs ;

Honorables députés ;

Fonctionnaires parlementaires ;

Amis de la presse, auditeurs et auditrices de la radio du parlement,
Mesdames et messieurs, bonjour.

Je m'en vais vous présenter le rapport sur le dossier n°100.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV^E République, Troisième législature de transition, Session permanente Assemblée législative de transition.

Commission des affaires générales institutionnelles et des droits humains (*CAGIDH*), Rapport n°2024-17/ALT/CAGIDH, Dossier n°100 relatif projet de loi portant modification de la loi n°022-2010/AN du 11 mai 2010 portant modification de la loi n°015-2001/AN du 04 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de fonds publics.

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (*CAGIDH*) par le député SANGARE Moussa, rapporteur.

(Il procède à la lecture intégrale dudit rapport)

Ouagadougou le 18 juin 2024

Le Président : Lassina GUITI
Le rapporteur : Moussa SANGARE

Qu'Allah bénisse le Burkina Faso.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB), pour présenter son rapport d'avis devant la plénière.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci Excellence Monsieur le Président

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable KONSEIBO à présenter la synthèse du rapport d'avis de la COMFIB.

Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°100

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Honorables députés,
Nos amis de la presse,
Mesdames et messieurs les membres de l'administration.

Excellence, avec votre autorisation, je m'en vais vous présenter l'économie du travail de la COMFIB, saisie pour avis.

Assemblée législative de transition, Commission des finances et du budget, rapport pour avis.

Dossier n°100, relatif au projet de loi portant modification de la loi n°022-2010/AN du 11 mai 2010 portant modification de la loi n°015-2001/AN du 04 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de fonds publics.

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (*COMFIB*) par la députée Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO, rapporteur.

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 18 juin de 12 heures 10 minutes à 13 heures 04 minutes, la Commission des finances et du budget s'est réunie en séance de travail sous la présidence du député Drissa SANOGO, Vice-président de ladite commission à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°022-2010/AN du 11 mai 2010 portant modification de la loi n°015-2001/AN du 04 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de fonds publics.

Auparavant, la COMFIB saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation dudit projet de loi, le lundi 03 juin 2024 de 10 heures 45 minutes à 11 heures 55 minutes.

A cette occasion, la COMFIB a relevé ses préoccupations qui ont été portées à la commission saisie au fond par la députée Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO, désignée rapporteur.

Celle-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) saisie au fond.

Ces séances ont consisté en l'audition des acteurs.

Excellence Monsieur le Président si vous me permettez, je m'en vais directement vous lire l'appréciation de la commission.

APRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) fait par la députée rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que le projet de loi portant modification de la loi n°022-2010/AN du 11 mai 2010 portant modification de la loi n°015-2001/AN du 04 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de de fonds publics, permettra au gouvernement de renforcer le processus de refondation de l'Etat d'une part et le contrôle des secteurs stratégiques par l'Etat dans un contexte de crise sécuritaire et humanitaire d'autre part.

De ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou le 18 juin 2024

Le Vice-Président : Drissa SANOGO

Le rapporteur : Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO

Je vous remercie.

Le Président

Certainement la fréquence est ALT. (*Rires*)

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole au président de la Commission du développement durable pour la présentation de son rapport.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Alain Diédon HIEN

Deuxième Secrétaire de la CDD

Merci Excellence Monsieur le Président

Avec votre permission et l'autorisation du Président de la CDD, l'honorable KONE Moussa, nous donnons la parole à l'honorable KABRE Kalifa pour présenter le rapport de la commission saisie pour avis.

M. Kalifa KABRE

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°100

Merci au Deuxième Secrétaire de la CDD.

Bonjour à toutes et à tous.

Je m'en vais vous présenter le rapport d'avis de la Commission du développement durable saisie pour avis.

Excellence avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et avis de la commission.

APRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra à l'Etat de mieux contrôler certains secteurs stratégiques dans le contexte actuel de crise sécuritaire et humanitaire.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi tout en exhortant le gouvernement à poursuivre la reprise des autres entreprises dans une démarche de souveraineté.

Fait à Ouagadougou, le 18 juin 2024

Le Deuxième Secrétaire : Alain Diédon Hien

Le rapporteur : Kalifa KABRE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert, les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* » Fin de citation.

Ces dispositions s'appliquent donc aux députés membres de la CAGIDH qui est affectataire du dossier n°100 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

L'honorable Dr. HIEN Alain Diédon a la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC/OSC)

Merci Excellence.

Une seule question.

Madame la Ministre, le gouvernement a-t-il réalisé une étude d'évaluation des entreprises privatisées au Burkina ? Si oui, le rapport est-il disponible et partagé ?

Enfin, quelle leçon pouvons-nous retenir de cet exercice ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci. L'honorable Hama LY a la parole.

M. Hama LY (GC/FVR)

Merci Excellence.

Je voudrais tout d'abord féliciter le gouvernement de s'être inscrit dans cette démarche de reprise d'entreprises stratégiques parce qu'il faut dire qu'il y a eu des aberrations en la matière ; nous avons même vu des entreprises porteuses par le passé qui continuent de l'être et qui ont été

privatisées et c'était totalement incompréhensible. Donc, tant que cela peut se faire, il faudra reprendre ces entreprises qui peuvent apporter quelque chose et qui sont d'autant plus stratégiques.

La question est en lien avec la question n°14 posée par la CAGIDH, relative à l'incidence financière de l'opération de la privatisation des entreprises citées. Le gouvernement répond qu'à cette étape, il n'y a pas d'incidence financière.

Bien sûr que ce n'est que la loi pour les soustraire du processus de privatisation, mais c'est aussi dans ce sens que ces entreprises reviendraient à l'Etat et il y aura forcément une incidence financière.

Je crois qu'il ne faut pas balayer, si ce n'était pas fait, il faudrait l'évaluer pour dire quelle sera l'incidence financière, qu'est-ce qui va se passer réellement. Nous sommes d'accord que c'est une étape, mais au bout, il y aura quelque chose et il faudrait nous l'éclaircir et éviter de balayer comme ça parce qu'il y aura forcément une incidence financière.

Le Président

Merci. L'honorable ZOUNGRANA Daniel a la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)

Merci Excellence.

Je me joins donc aux autres pour remercier le gouvernement.

J'avais juste quelques petites questions. La première est en lien avec celle déjà soulevée par l'honorable HIEN Diédon, à savoir est-ce que le gouvernement peut nous dresser un bilan du processus de privatisation enclenché depuis 1991 à nos jours.

Est-ce que la privatisation a permis à l'Etat d'engranger par exemple des ressources qui d'une manière ou d'une autre, ont contribué au développement du pays, ou bien si ça a été un échec.

La deuxième question, est-ce que le gouvernement a connaissance d'un pays ou des pays au niveau de la sous-région qui ont cédé l'entièreté de leurs entreprises au privé ?

La dernière question, je rejoins un peu l'honorable LY, à savoir que la réponse de la question n°14 ne me satisfait pas parce que, quoi que l'on dise, actuellement, le processus, c'est l'adoption donc de la loi ; mais il va s'en dire

qu'il y aura forcément une incidence financière que le gouvernement doit pouvoir établir.

Merci.

Le Président

Merci. L'honorable COULIBALY Sié François d'Assises a la parole.

M. Sié François d'Assises COULIBALY (GC/PDCE)

Merci Excellence Monsieur le Président.

A la suite des autres, disons encore merci et encouragements au gouvernement pour cette dynamique enclenchée, elle est très importante et moi je voudrais véritablement les encourager dans ce sens et surtout ne pas trop écouter les théories déjà établies parce qu'ici c'est un débat de théorie ; capitalisme d'Etat, capitalisme, etc. Nous avons besoin de soutenir notre économie, alors il nous faut aller dans ce sens.

Si SIBAM n'avait pas été privatisée, elle serait toujours existante. Si nos rails n'avaient pas été privatisés, le train sifflerait toujours jusqu'à Kaya.

Mais tenez-vous bien, il y a de ces privatisations qui ont eu lieu dans ce pays, des concessionnaires les ont pris dans le seul but de les tuer et l'exemple des rails est là.

Vous avez eu le courage pendant la révolution de construire des rails jusqu'à Kaya, des gens ont pris et on nous a démontré que ce qu'on a fait n'est rien, nous allons les détruire sous vos yeux et ils ont réussi.

Ce que nous avons fait sous le travail forcé pendant la colonisation, on a aussi pris le soin de les détruire. Et si rien n'est fait dans ce sens aussi, bientôt le train ne sifflera plus.

Heureusement que le gouvernement est conscient de cela, l'Assemblée aussi et tous ensemble, nous devons œuvrer pour que les entreprises stratégiques puissent revenir avec plus de sérénité mais aussi avec une forte présence de l'Etat à l'intérieur, c'est très important. Nous allons expérimenter et les générations futures raconteront ce qu'on a fait comme succès.

Je voudrais au niveau de la forme du document, juste signaler un aspect. Au niveau de la réponse n°10, la réponse est formulée ainsi qu'il suit :

« L'exclusion d'une société de la liste de celles susceptibles de privatisation répond à trois principaux objectifs... ».

En fait, ce qui est décliné ici ne sont pas des objectifs mais plutôt des conclusions d'exclusion de sociétés. Je préfère que ça soit, si possible, corrigé.

Deuxièmement, à la question n°9, c'est une question que je dois poser, c'est plutôt la page 9, la question sur l'hôtel Silmandé. Le gouvernement répond qu'en ce qui concerne la société d'exploitation hôtelière Silmandé, il convient de relever que l'Etat a concédé son exploitation à un partenaire stratégique.

Qu'entendez-vous par « partenaire stratégique » dans l'hôtellerie ? Qu'est-ce que c'est « qu'un partenaire stratégique » ?

Et la phrase suivante dit que : « le gouvernement est en négociation avec ce dernier en vue d'aboutir à une conclusion favorable avec le partenaire ». Qu'est-ce que cela voudrait dire exactement ? Est-ce à dire que le gouvernement dit oui, on vendra Silmandé, ou est-ce qu'on n'est pas inscrit dans cette dynamique ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole d'abord à la CAGIDH pour répondre aux questions posées par les députés.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Lassina GUITI

Président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je crois que l'ensemble des questions sont plutôt adressées à la partie gouvernementale et nous allons leur laisser le soin d'apporter les éléments de réponse.

Le Président

Merci monsieur le Président.

Je remercie le Président et les membres de la CAGIDH pour le travail abattu, je saisis l'occasion pour féliciter et remercier les membres des deux autres commissions saisies pour avis.

Je passe maintenant la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame le Ministre vous avez la parole.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE

Ministre déléguée, chargée du Budget

Bonjour Excellence Monsieur le Président.

Bonjour honorables députés,

Bonjour fonctionnaires parlementaires,

Bonjour à nos amis de la presse.

Merci encore de nous recevoir une fois de plus dans le cadre donc de l'accompagnement que vous apportez de façon régulière au gouvernement, dans cette période où nous sommes en train de procéder vraiment à une refondation de notre Etat.

Je remercie également l'ensemble des honorables députés qui ont posé des questions, mais surtout qui ont fait des suggestions et encouragé le gouvernement par rapport à toute cette démarche qui est entreprise. Nous prenons bonne note de ces encouragements, de ces félicitations et surtout de ces suggestions.

En termes de questions à proprement parlé, je pense que les inquiétudes tournent essentiellement autour de l'évaluation financière par rapport à la reprise de l'Etat, ou du moins du retrait des entreprises de la liste de celles pouvant être privatisées, également de l'évaluation faite de celles qui ont déjà été privatisées par l'Etat.

Par rapport à la disponibilité d'une étude sur les entreprises privatisées, on reconnaîtra avec vous qu'effectivement aujourd'hui il n'y a pas une étude qui a été réalisée en tant que tel, mais l'Etat ayant toujours des actions dans les entreprises privatisées, il participe plus ou moins à la gestion de celles-ci et il y a des évaluations qui sont faites régulièrement, mais au cas par cas. Il n'y a pas eu encore une étude d'ampleur sur l'ensemble des entreprises privatisées pour voir quelle a été la plus-value, les ressources qui ont été engrangées, est-ce que c'était vraiment une bonne chose, est-ce que ça n'a pas été un échec total ou un échec en partie ?

Vraiment il n'y en a pas pour le moment, mais au cas par cas il peut y avoir des situations et je crois que c'est ce qui a prévalu à ce qu'on vienne ici avec ce projet de loi qui nous amènera à retirer déjà certaines entreprises de la liste de celles pouvant être privatisées.

Je pense que c'est un processus qui a démarré et le gouvernement va s'atteler à continuer ce processus, pour qu'on puisse vraiment, comme cela a été dit par un honorable, assainir vraiment ce portefeuille de nos entreprises.

Le problème, comme je l'ai dit, on le suit au cas par cas, il y a certaines entreprises qui sont dans des secteurs assez stratégiques, assez importants pour l'Etat et on s'est rendu compte que ces entreprises, lorsqu'elles ne fonctionnent pas, c'est comme si c'est l'Etat seul qui prend un peu les pots cassés et qui est obligé d'accompagner. Vous avez vu avec Air Burkina où on était vraiment obligé de reprendre l'ensemble du portefeuille et c'est un processus également qui est en cours à notre niveau.

Actuellement, nous avons aussi dans notre portefeuille le cas de la SOTRACO que nous sommes en train de regarder pour voir comment est-ce qu'on peut reprendre les choses en main.

Mais le contexte étant ce qu'il est et qu'on connaît tous, ce n'est pas du tout les questions de ressources financières, ce n'est pas évident ; sinon le gouvernement est bien conscient de ce qu'il faut faire par rapport à ces entreprises stratégiques en vue vraiment d'assurer l'équilibre économique et social dans notre pays.

Pour ce qui est de Silmandé, c'est vrai qu'il a été dit qu'il y a un partenaire qui assure la location gérance parce que Silmandé est géré suivant le processus « location-gérance » qui est aussi une forme de privatisation.

L'année dernière, lorsque nous étions là pour la LFI, la question était revenue avec le ministre de l'économie. Il faut dire que nous avons été touchés par ce partenaire pour une reprise totale de l'infrastructure, mais le débat n'a pas encore été tranché au niveau du gouvernement. Il a été une première fois soumis au gouvernement, il y a eu des échanges en Conseil des ministres, mais le débat n'est pas encore tranché.

Pour répondre à l'honorable, je dirai que le gouvernement n'a pas encore dit oui, parce que cela n'a pas encore été tranché, c'est toujours en débat, en discussion, en réflexion.

Voilà essentiellement, je pense, parce que les questions se recoupaient, je ne sais pas si j'ai omis une question.

Donc Excellence, voilà les éléments de réponse que j'avais.

Le Président

D'accord, merci beaucoup madame la Ministre.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE

Ministre déléguée, chargée du Budget

Monsieur le Président, excusez-moi.

Par rapport à la question de l'incidence financière, effectivement je suis parfaitement d'accord qu'il y aura forcément une incidence financière déterminée, mais comme cela a été dit, effectivement ça, c'était la première étape, c'était déjà de les retirer en accord vis-à-vis des textes législatifs, mais par la suite il y a tout un travail qui doit être fait pour vraiment dégager l'incidence financière.

Nous sommes vraiment d'accord et le travail sera fait pour avoir tous les détails nécessaires et peut-être que par la suite vous aurez l'occasion de nous interpeller par rapport à ce qui est ressorti comme résultat définitifs.

Merci Excellence.

Le Président

Merci madame la Ministre, le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°100.

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet de loi. Y-a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°100

Merci Excellence, il y a un amendement expliqué en bas de page.

Le Président

Merci. Le gouvernement a-t-il des éléments à apporter suite à l'intervention de monsieur le député ?

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°100

Merci Excellence, il y a un amendement expliqué en bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y-a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°100

Merci Excellence, il y a deux amendements expliqués en bas de page.

Le Président

Merci.

Madame la secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votant.

Mme Gwladys Linda KANDOLO

Deuxième secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons à présent 70 votants.

Le Président

Merci.

Article 1. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet de loi modificatif, donc l'article 1 contient l'ensemble des modifications.

La commission a la parole. Veuillez nous indiquer tous les articles, objets d'amendements.

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°100

Merci Excellence.

Nous avons l'article 1 qui a été amendé et tous les amendements sont notés à l'article 1 et expliqués en bas de page.

Le Président

D'accord, merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°100

Merci Excellence. Il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. L'article 2 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°100.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

Avant de passer au second dossier, je voudrais à la lumière des questions qui ont été posées par les collègues députés, me permettre d'interpeller le gouvernement sur le dossier que nous venons d'adopter tout à l'heure et plus globalement la question des privatisations.

Madame la Ministre, vous avez à la question de savoir s'il y a une étude globale sur les privatisations au Burkina Faso, vous avez répondu par la négative. Je pense qu'il y a là, un problème majeur qu'il nous faut essayer de résoudre.

Actuellement, à la lumière du présent texte, on se pose la question de savoir : quelle est finalement notre stratégie ? Est-ce que nous nous orientons vers des reprises de certaines entreprises ? Si oui, lesquelles ? Parce qu'on voit qu'il y a certaines entreprises qu'on est en train de retirer de la liste des privatisations pendant ce temps, le gouvernement laisse entendre que l'on poursuivra la privatisation. Finalement la stratégie c'est laquelle ?

Deuxièmement, il faut que le gouvernement fasse une étude très approfondie sur les privatisations déjà réalisées au Burkina Faso, afin que l'on perçoive très clairement qu'est-ce que cela a apporté, quelles sont les forces et les faiblesses et qu'est-ce qu'il faut éventuellement corriger ?

Je voudrais aussi interpeller le gouvernement d'assurer le suivi parce que l'ensemble des sociétés qui ont été privatisées, il y a des conventions qui ont été signées avec les repreneurs avec des cahiers de charge. Et très souvent, le gouvernement n'assure pas le suivi des obligations souscrites par les repreneurs. Je pense notamment à certaines sociétés dont les salariés se plaignent parce que les investissements n'ont pas suivi selon les cahiers de charges.

Il y a donc là, véritablement une obligation de la part du gouvernement qu'il faut revoir.

Donc, de définir très clairement quelle est notre stratégie en matière de reprise ou de privatisation. Est-ce qu'on va vers des reprises d'entreprises, si oui, lesquelles, comment nous allons reprendre ces entreprises et nous organiser de telle sorte qu'elles fonctionnent, pour que dans dix ans, on ne soit pas là à voir encore restituer ça aux privés. Parce que finalement on privatise, on reprend et on ne sait pas qu'est-ce qu'il en est, parce qu'au Burkina Faso, c'est l'éternel recommencement et je pense que ça, ce n'est pas une bonne chose pour notre pays.

Donc, il faut une étude très claire, une orientation et une stratégie très claires en la matière, cela permettra véritablement à l'économie de mieux se porter.

C'est le commentaire que je voulais faire à propos de la question des privatisations qui intéresse bien sûr tout notre pays.

Je vous remercie.

Mesdames et messieurs les députés, le second point de l'ordre du jour de notre séance de ce matin, est la présentation du document de programmation budgétaire économique pluriannuelle 2025-2027.

Je donne la parole à monsieur le Ministre de l'économie, plutôt à madame la Ministre déléguée au budget pour la présentation du document de programmation budgétaire économique pluriannuelle 2025-2027.

La présentation de madame la Ministre sera suivie de débat.

En effet, l'article 54, alinéa 1 de la loi organique n°73-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances, dispose que : « *Tout projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat est élaboré en se référant au document de programmation budgétaire économique pluriannuelle (DPBEP) et ce conformément aux directives de l'UEMOA* ».

L'article 59 de cette loi organique précise que, je cite : « *Le document de programmation budgétaire économique pluriannuelle éventuellement accompagné des documents de programmation pluriannuelle des dépenses est adopté en conseil des ministres. Ces documents sont soumis à un débat d'orientation budgétaire au parlement au plus tard à la fin du mois de juin* ». Fin de citation.

Conformément aux dispositions de l'article 59 ci-dessus cité, nous allons nous soumettre à cet exercice. Je rappelle que vous avez reçu bien sûr le document de programmation budgétaire économique pluriannuelle sur lequel les échanges auront lieu.

Cela dit, pour la suite de notre séance plénière, je propose que nos travaux se déroulent de la manière suivante :

Dans un premier temps, le gouvernement fera la présentation du document de programmation et aura 30 minutes pour cela.

Dans un second temps, nous passerons au débat général consacré aux questions des députés adressées au gouvernement et le temps imparti sera de 1 heure 30 minutes.

Dans un troisième temps, le gouvernement pourra apporter des éléments de réponse aux éventuelles préoccupations des députés et disposera d'une heure de parole.

A présent, madame la Ministre, je vous donne la parole pour présenter le DPBEP.

Je vous remercie.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE

Ministre déléguée, chargée du Budget

Merci Excellence Monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

J'ai l'insigne honneur de présenter ce jour devant votre auguste assemblée, les résultats du document de programmation budgétaire économique pluriannuelle (DPBEP) de la période 2025-2027 au nom de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement ainsi que de l'ensemble des membres du gouvernement.

Conformément à l'article 54 de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF), dispose que : « *Tout projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat est élaboré en se référant au document de programmation budgétaire économique pluriannuelle (DPBEP) et ce conformément aux directives de l'UEMOA* ».

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 008/2013/AN du 23 avril 2013 relative au code de transparence et celles de l'article 59 de la loi organique, que vous venez de citer Excellence, le DPBEP doit faire l'objet d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) au parlement au plus tard le 30 juin de l'année en cours.

Le DOB se veut un cadre d'échange entre le gouvernement et le parlement dans le sens d'améliorer l'information des parlementaires sur la situation des finances publiques afin de renforcer son rôle régalien de contrôle de l'action gouvernementale.

Adopté par le conseil des ministres en sa séance du 20 juin 2024, le DPBEP 2025-2027 a été élaboré selon trois scénarii, à savoir :

- Le scénario « optimiste », bâti autour d'hypothèses et d'environnement très favorables au déroulement de l'activité économique ;
- Le scénario « pessimiste » qui repose sur l'éventualité d'évènements perturbateurs dans le contexte national et international ;
- Et le scénario de base qui tient compte d'une part des ambitions affichées du gouvernement en matière de développement économique et social, et d'autre part des possibilités réelles en matière de mobilisation des ressources et d'absorption des crédits budgétaires par les ministères et institutions.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances exercice 2025, le scénario de base a été retenu. Toutefois, un basculement vers l'un des scénarii alternatifs, c'est-à-dire « optimiste » ou « pessimiste » pourrait être envisagé en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

La présente intervention s'articulera donc autour de cinq points à savoir :

- la situation d'exécution du budget 2024 à fin mars,
- le contexte d'élaboration du DPBEP 2025-2027,
- les priorités et choix stratégiques budgétaires 2025,
- les projections budgétaires issues du DPBEP 2025-2027,
- les risques budgétaires potentiels, ainsi que les mesures d'atténuation.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

L'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 se poursuit dans un environnement marqué par la crise sécuritaire et les efforts de reconquête de l'intégrité du territoire national. Toutefois, l'activité économique nationale poursuivra son expansion en ressortant à 5,5% en 2024 après 3,6% en 2023.

Au 31 mars 2024, la mobilisation des recettes budgétaires se chiffre à 665,3 milliards de francs CFA sur une prévision initiale de 3 144,1 milliards de francs CFA soit un taux de recouvrement de 21,2% correspondant à une baisse de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2023 à la même période.

Cette baisse pourrait s'expliquer notamment par celle des recettes extraordinaires que sont les dons programmes et dons projets qui affichent un taux de recouvrement de 18,3% à fin mars 2024 contre 38,7% à la même période en 2023.

Les recettes ordinaires se chiffrent à 623,6 milliards de francs CFA, soit des taux d'exécution trimestriels et annuels respectifs de 96,8% et 21,4%.

Par rapport au recouvrement de 2023 à la même période qui était de 585,6 milliards de francs CFA, les recettes ordinaires sont en hausse de 38 milliards de francs CFA, soit une hausse de 6,5% essentiellement portées par les recettes non fiscales d'environ 31 milliards de francs CFA.

Les recettes extraordinaires quant à elles, constituées de dons programmes et de dons projets comme je le disais, ont été mobilisées à hauteur de 41,7 milliards, dont un taux de décaissement global de 18,3%.

Comparé donc à la même période en 2023 où le taux était de 38,7% sur des prévisions de 283,5 milliards de francs CFA, il ressort une baisse de 20,3 points de pourcentage.

En fin mars, les dépenses du budget de l'Etat 2024 enregistre un taux d'exécution de 881,8 milliards de francs CFA sur une prévision des crédits de paiement ajustés de 3694,6 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 23,9%.

A la même date en 2023, le montant des dépenses était de 930,1 milliards de francs CFA, correspondant à un taux d'exécution de 28,7% sur des crédits de paiement de 3 235,9 milliards de francs CFA.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Le premier cadrage macroéconomique duquel découlent les principaux agrégats budgétaires, reste intimement lié à l'analyse du contexte international, national et régional, d'où l'intérêt de vous présenter quelques éléments qui ont sous-tendu les travaux du DPBEP 2025-2027.

Le DPBEP 2025-2027 a donc été élaboré dans un contexte marqué par la dynamique de la reconquête du territoire en lien avec la crise sécuritaire toujours préoccupante, les conséquences à long terme de la pandémie de COVID19 et du conflit Russo-Ukrainien, ainsi que la montée des tensions géopolitiques.

L'économie mondiale ralentirait pour afficher un taux de croissance de 3,2% en 2024 comme en 2023. Toutefois, le rythme de progression de l'activité demeure lent en raison des facteurs de court terme tels que les coûts élevés de l'emprunt et les éléments de contexte que je viens d'énumérer ci-dessus.

Au niveau national, le contexte est également caractérisé par la poursuite de la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la conclusion d'un nouveau programme économique et financier soutenu par la facilité élargie de crédit avec le Fonds monétaire international pour la période 2023-2027.

En termes de priorité pour le budget 2025, il faut dire que ces priorités sont basées sur des piliers, axes et actions prioritaires du plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PASD) et les défis liés au contexte économique et social actuel.

En matière de lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire, il s'agira de libérer les zones occupées par les groupes

terroristes et de créer les conditions nécessaires au retour de l'Etat et des populations.

C'était donc pour l'axe I.

Pour ce qui est de l'axe II qui porte sur la réponse à apporter à la crise humanitaire consécutive à l'insécurité et aux aléas climatiques auxquelles nous faisons face, le gouvernement entend maintenir l'élan de consolidation des actions de résilience, tout en améliorant les conditions de vie des populations.

Pour ce qui est de l'axe III qui porte sur la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance, il s'agira d'améliorer les différents domaines de gouvernance, de consolider la dynamique du développement du capital humain et de maintenir l'élan de relance économique en vue de répondre efficacement aux besoins des populations.

S'agissant de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (l'Axe 4), le gouvernement engagera toutes les diligences nécessaires pour recoudre le tissu social mis à mal par les préjugés, les rancœurs et les accusations, afin de ramener le légendaire « vire ensemble » qui a toujours caractérisé les Burkinabè.

C'est ainsi que la définition des choix stratégiques en matière de recettes et de dépenses s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire, dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du gouvernement.

En matière budgétaire, les choix stratégiques reposent toujours sur la couverture de plus en plus importante des charges du budget par les recettes propres et le recours aux autres formes de concours notamment les financements extérieurs sous forme d'appuis budgétaires, le marché financier sous régional et les partenariats public-privé.

Pour ce qui est de l'accroissement continu des recettes propres, il s'agira de poursuivre la modernisation des procédures au niveau des régis de recette pour optimiser le rendement de l'impôt d'une part et de parachever les réformes visant à accroître, de manière substantielle, l'assiette fiscale d'autre part.

En matière de dépense, les choix stratégiques reposent prioritairement sur une optimisation des ressources d'une part et la qualité de la budgétisation pour une bonne exécution du budget d'autre part.

Ainsi, les efforts déployés à l'endroit des secteurs prioritaires seront renforcés afin d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier.

De façon spécifique, un accent a été mis sur le secteur de la défense et de la sécurité en lien avec la crise sécuritaire.

Les projections budgétaires sont donc celles issues du scénario de base du cadrage budgétaire et tablent sur un taux de croissance de 6% en 2025 avec comme hypothèse :

Au niveau international, le cours moyen du dollar qui se situerait à 606,9F en 2024, contre 606,6 F en 2023, ce cours se maintiendrait à 606,9F en 2025, 2026 et 2027.

La deuxième hypothèse au niveau international, le cours de l'once d'or ressortirait à 2030,6 dollars US en 2024 à 2121,1 dollars US en 2025 et à 2223 dollars en 2026 et 2277,4 dollars en 2027.

Pour ce qui concerne le cours du baril de pétrole, il s'afficherait à 80,3 dollars US en 2024, il est projeté à 65,16 dollars US en 2025, 74 dollars US en 2026 et à 72,4 dollars US en 2027.

Enfin, le coût moyen pondéré du coton fibre passerait de 1198,3F CFA le kilogramme en 2023 à 1240,7 F le kilogramme en 2024. Il est projeté à 1239,9F CFA le kilogramme en 2025, à 1238,5F CFA le kilogramme en 2026 et à 1239,7 F CFA le kilogramme en 2027.

Au plan national, les différentes hypothèses qui ont été développées sont donc :

La production céréalière s'afficherait à 5602 milliers de tonnes en 2024 contre une production de 5147,9 milliers de tonnes en 2023 et elle est projetée en accroissement de 10,1% en 2025, 8,2% en 2026 et 3,2% en 2027.

La production cotonnière enregistrerait une hausse de 5,8% en 2024 pour ressortir à 432 820 tonnes. Elle est attendue en hausse de 16,4% en 2025, 6% en 2026 et 0,7% en 2027.

Le prix au producteur du coton graine est projeté à 325 FCFA le kilogramme en 2024 et se maintiendrait sur le reste de la période.

La production d'or industrielle s'afficherait à 59 320,1 kilogrammes en 2024 contre 56 847,2 kilogrammes en 2023. Elle est prévue à 63 427,7

kilogrammes en 2025, puis à 64 696,2 kilogrammes en 2026 et à 65 990,2 kilogrammes en 2027

En tenant compte des hypothèses du scénario de base, les recettes totales seraient de 3 126 milliards de F CFA en 2025, 3 431,2 milliards de F CFA en 2026 et 3 743,4 milliards de F CFA en 2027, soit un accroissement annuel moyen de 9,4%.

Les recettes extraordinaires composées uniquement des dons projets, se situeraient à 184 milliards de F CFA en 2025 ainsi qu'en 2026 et à 170 milliards de F CFA en 2027, soit une baisse annuelle de 3,9% sur la période.

Les recettes ordinaires s'établiraient à 2 942 milliards de F CFA en 2025, à 3 247, 2 milliards de F CFA en 2026 et 3 373,4 milliards de F CFA en 2027, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,9% sur la période 2025-2027.

Pour l'année 2025, les objectifs de mobilisation assignés aux régies de recette hors crédit TVA sont de 1 174,9 milliards de F CFA pour la Direction générale des impôt (DGI), 1 200,8 milliards de F CFA pour la Direction générale des douanes (DGD), et de 258,5 milliards de F CFA pour la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

Les recettes fiscales passeraient de 2 668,5 milliards de FCFA en 2025, à 2 968,8 milliards de F CFA en 2026 et à 2 385,9 milliards de F CFA en 2027, correspondant à un accroissement moyen de 11% l'an.

Ainsi, le taux de pression fiscale se situerait à 18,5% en 2025, à 19,1% en 2026 et de 19,7% en 2027, contre une prévision de 19% en 2024.

Les dépenses budgétaires totales quant à elles se chiffraient à 3 651,1 milliards de F CFA en 2025, à 3 870,1 milliards de F CFA en 2026 et à 4 114,1 milliards de F CFA en 2027, soit un taux d'accroissement moyen de progression de 6,2%.

Les dépenses ordinaires évaluées à : 2 429,2 milliards de F CFA en 2025, 2 542,3 milliards de F CFA en 2026 et 2 703,1 milliards de F CFA en 2027, représentent en moyenne 66% des dépenses totales et absorbent 78,8% des recettes ordinaires.

Pour ce qui est spécifiquement des dépenses de personnel, elles afficheraient un montant de 1 274,6 milliards de F CFA en 2025, 1 342 milliards en 2026 et 1 399,1 milliards de F CFA en 2027, soit un accroissement annuel moyen de 4,8%.

La masse salariale représenterait sur la période 34,5% des dépenses budgétaires totales et 41,3% des recettes propres.

Rapportée aux recettes fiscales, la masse salariale se situerait à 45,2% en moyenne sur la période.

Les dépenses en capital composées des investissements exécutés par l'Etat et des transferts en capital, représentent en moyenne 34% des dépenses budgétaires totales sur la période de projection.

Elles passeraient de 1 221,9 milliards de F CFA en 2025, à 1 327,8 milliards de F CFA en 2026 pour se situer à 1 411,1 milliards de F CFA en 2027, soit une hausse moyenne annuelle de 7,5%.

L'enveloppe financière globale destinée aux investissements s'établirait à 797,7 milliards de F CFA en 2025 et suivant les piliers du plan d'action de la stabilisation et le développement, les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- le pilier I : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité de l'Etat, 40,1% soit un montant de 319,6 milliards de F CFA ;
- le pilier II : répondre à la crise humanitaire, 1,4% correspondant à 11,3 milliards de F CFA ;
- le pilier III : refonder l'Etat et améliorer la gouvernance, 58,5% pour un montant de 467 milliards de F CFA.

En termes d'agrégats budgétaires, il faut dire que l'épargne budgétaire se chiffrerait à 512,8 milliards de F CFA en 2025, correspondant à une amélioration de 2,1 milliards de F CFA par rapport à 2024.

En 2026 et 2027, elle ressortirait respectivement à 704,9 milliards de F CFA et à 870,3 milliards de F CFA.

Le déficit budgétaire quant à lui ressortirait à 525,1 milliards de F CFA en 2025, à 438,8 milliards de F CFA en 2026 et 370,8 milliards de F CFA en 2027.

Rapporté au PIB, le déficit représenterait 3,6% en 2025, à 2,8% en 2026 et 2,2% en 2027.

Ce déficit sera couvert par les ressources de trésorerie, notamment les emprunts projets et programmes, ainsi que les emprunts obligataires dont le montant sera déterminé par la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

La projection de l'économie nationale sur la période triennale 2025-2027 affiche les perspectives suivantes en termes d'indicateurs pour le suivi des politiques macroéconomiques et financières :

Le ratio du déficit budgétaire, dons compris et base engagements rapporté au produit intérieur brut, serait en nette amélioration sur la période 2025-2027.

En effet, en se situant à 3,7% en 2025 contre 4,5% en 2024, il s'afficherait sur le reste de la période en s'établissant à 2,9% en 2026 et 2,3% en 2027.

Le taux d'inflation annuel en moyenne devrait se situer à 2% sur la période.

Le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal s'améliorerait légèrement sur la période sous revue. En effet, en s'affichant à 66,6% en 2025 contre 62% en 2024, il se situerait en moyenne à 65,4% sous la période 2025-2027.

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'améliorerait sur la période de projection en passant de 41,8% en 2025 à 37,5% en 2027.

Le taux de pression fiscale connaîtrait une amélioration continue sur la période en s'établissant à 20% en 2027 contre 18,9% en 2025, soit un taux moyen de 19,5% sur la période 2025-2027.

Le document a été également élaboré en tenant compte des éventuels risques qui pourraient surgir.

Donc au titre des éventuels risques liés aux présentes prévisions, ils ont pu être regroupés en trois catégories à savoir :

- Les risques macroéconomiques,
- Les risques liés à la dette publique,
- Et les risques liés au partenariat public-privé et à la solvabilité des démembrements de l'Etat.

Par conséquent, des mesures de mitigation à ces risques ont été identifiées.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;
Honorables députés ;

Si l'évolution des dépenses courantes a été relativement maîtrisée en lien avec la politique de rationalisation des dépenses d'investissement, les dépenses d'investissement ont bénéficié d'une attention particulière parce qu'elles constituent le moteur de la croissance économique.

Par ailleurs, les allocations budgétaires en faveur du secteur de la sécurité et de la défense ont été maintenues pratiquement à leur niveau de 2024 malgré le contexte assez difficile.

En effet, elles s'établiraient à 820,1 milliards de F CFA en 2025, contre 819,4 milliards de F CFA en 2024.

En proportion, la part du budget de l'Etat alloué à ce secteur est passé de 29,5% en 2024 à 30,6% en 2025.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Pour une plus grande optimisation des résultats de la gestion budgétaire sur la période triennale, les mesures idoines seront prises en vue d'accompagner les régies de recettes dans la mobilisation des recettes et les ministères et institutions dans l'exécution des dépenses.

Dans ce sens, il sera observé une grande discipline dans la programmation, l'exécution budgétaire, le choix et la gestion des investissements.

L'accent sera également mis sur la poursuite et l'achèvement des grands chantiers en cours ainsi que la gestion du passif des différents départements ministériels et institutions en matière de règlement des dépenses.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Bien que ce débat ne donne pas lieu à un vote, je puis vous assurer que vos pertinentes observations et suggestions seront prises en compte pour la finalisation du projet de loi, exercice 2025.

Tel est, Excellence Monsieur le Président, honorables députés, la synthèse du DPBEP pour la période 2025-2027 que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame la Ministre.

J'ouvre le débat à l'ensemble des députés.

Avant d'ouvrir la liste pour les inscriptions et pour introduire ce débat, je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour exposer les observations et préoccupations de la Commission, relatives au document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci Excellence.

Je voudrais à l'entame, féliciter le gouvernement pour la production de cet important document, si riche en informations financières et économiques.

C'est avec beaucoup d'attention que nous menons cet exercice républicain, c'est aussi avec surprise que nous avons constaté que le gouvernement a transmis cet important document sur la table de l'Assemblée, pratiquement à 72 heures de sa présentation, ce qui ne facilite pas l'approfondissement des discussions.

Néanmoins, nous avons mentionné des informations que nous voulons porter à l'attention du gouvernement et nous avons également quelques questions pour notre propre gouverne et pour éclairer davantage l'opinion.

S'agissant des observations que nous voulons relever certainement pour les prochains exercices :

- Nous souhaiterons que dans la description du contexte économique en Afrique Subsaharienne, que le gouvernement également puisse s'appuyer sur la situation économique d'autres pays que le Ghana et le Nigéria.
- Nous souhaiterons que dans la description de ce contexte, la situation, que le sous-secteur de l'élevage soit toujours suffisamment présenté.
- Nous notons qu'il n'a pas été indiqué dans le document les mesures d'évaluation des différentes politiques publiques mises en œuvre.

- Nous avons remarqué que dans les projections budgétaires en recettes faites sur la base des trois scénarii :

Scénario optimiste :

La différence entre les recettes budgétaires de 2024 et 2025 ressort à 160 790 746 000, soit une progression de 05,32% ;

Scénario pessimiste. Nous avons une baisse de 14,95% des recettes budgétaires en 2024 et 2025 ;

Scénario de base. Nous avons une progression de 03,53%.

Sur la base d'un taux de croissance annuel de l'économie de 6%, on peut raisonnablement se demander si on n'a pas été trop réaliste dans les projections faites.

Nous souhaiterions avoir la démarche du calcul de la perception de l'insécurité.

S'agissant de la situation au niveau des collectivités, il est indiqué une amélioration de la proportion des collectivités territoriales dont les services publics essentiels sont fonctionnels de 40,0% en 2020 à au moins 50,0% en 2025. Ce qui ne nous semble pas suffisamment ambitieux, pour parler en termes de services publics essentiels sur cette période de 2020 à 2025.

Nous souhaiterions avoir de plus amples informations notamment les dates de clôture des projets PPP et leur situation d'exécution physique.

Il a été même fait des fusions de certaines EPE, nous espérons que c'est pour une recherche davantage d'efficacité.

Mais en même temps, nous posons la question de base : ces établissements sont mis en place dans la perspective de leur autonomisation, c'est le fondement même des EPE. Aujourd'hui, est-ce que le gouvernement peut nous dire quelle est son approche fondamentale sur la gestion des EPE ? Est-ce qu'il est toujours envisagé une autonomisation financière de ces EPE ?

Nous souhaiterions également que le gouvernement transmette à l'Assemblée le document de déclaration des risques budgétaires.

S'agissant de quelques questions que nous avons retenues :

- 1) Nous avons constaté à la page 5 que l'addition de la part des trois secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) est de 92% au lieu de 100%. Quelle pourrait être l'explication de cette situation ?

- 2) Nous souhaiterions savoir : quelle est la stratégie envisagée par le gouvernement pour augmenter significativement la contribution du secteur primaire à la croissance et à la formation du PIB au regard des investissements faits par l'Etat dans ce secteur ?
- 3) Il est indiqué une évolution du secteur tertiaire de 7 points entre 2023 et 2024. Quels sont les éléments qui ont soutenu une telle évolution ?
- 4) Nous constatons également que le taux de la fiscalité de porte sur la période est légèrement supérieur à celui de fiscalité intérieure. Qu'est-ce que le gouvernement entend-il faire pour renverser la tendance ?
- 5) S'agissant donc de la dette, particulièrement les dettes fournisseurs, le gouvernement a annoncé récemment des efforts qui ont été faits. Nous souhaiterions avoir la suite, à savoir : quel est le plan du gouvernement pour apurer significativement sinon totalement cette dette au regard du fait que les opérateurs en souffrent considérablement, mais également au regard du fait qu'on court un risque d'essoufflement de l'économie si ces dettes fournisseurs ne sont pas rigoureusement prises en charge.
- 6) S'agissant globalement de la dette, le gouvernement a indiqué dans le document que nous avoisinons les 66% du PIB. Le plafond indicatif communautaire, s'il reste suspendu à 70%, n'est plus loin.

Qu'est-ce que le gouvernement entend-il faire pour que ce plafond ne soit pas atteint ? Est-ce que le gouvernement peut également nous faire le point à mi-parcours des nouvelles mesures fiscales de 2024 ?

Il est indiqué dans le DPBEP, s'agissant des besoins de financement, que ces déficits ont été couverts sur la période par une diminution des actifs financiers sauf en 2021 et par une accumulation des passifs. Le gouvernement peut-il nous donner de plus amples explications sur ce sujet ?

Il est prévu de porter à 75,0% au moins par an, le taux d'exécution du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables (page 20). Quelles sont les actions qui seront mises en œuvre dans ce cadre ?

Il est également prévu d'accroître la puissance électrique installée de 740 MW en 2021 à 1500 MW en 2025 (page 22). A une année de cette échéance, quelle est la situation à ce jour ?

Le taux d'inflation sur la période a été indiqué à 2%, sous les hypothèses de bonnes campagnes agricoles, d'amélioration de la situation sécuritaire nationale, de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère conjuguées à la crise Russo-Ukrainienne et à l'atténuation des tensions géopolitiques. Le nombre d'inconnus dans l'équation est tellement élevé qu'on se demande est-ce que ce taux peut tenir.

Est-ce que le gouvernement peut nous donner la situation sur les ressources effectivement transférées aux collectivités territoriales en 2024 et nous rassurer que l'indicateur pour 2025 sera tenu.

Les résultats nets des sociétés d'Etat semblent stagner en 2025-2027, autour de 70 milliards en moyenne, qu'est-ce qui explique cette situation ?

Il a été indiqué que parmi les 22 sociétés d'Etat, certaines reçoivent des subventions d'équilibre et d'exploitation. Pouvons-nous avoir la liste de ces sociétés d'Etat qui reçoivent ces subventions ?

Où en est-on avec la situation de notre pays qui a été mis sur la liste grise du GAFI ? Les efforts du gouvernement pour nous en sortir, où en sommes-nous à date ?

Dans les annexes 2 à 12 relatives aux enveloppes de référence, le Médiateur du Faso et le CES figurent toujours dans les prévisions alors que ces deux institutions ont été supprimées. Quelle explication pouvons-nous recevoir ?

Je voudrais terminer mes observations et questions par un besoin d'information sur la situation de la Caisse de dépôt et d'investissement qui vient juste d'être mise en place.

Excellence Monsieur le Président de l'ALT, voilà les quelques observations et questions qui ont été retenues par la Commission pour avoir de plus amples informations.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Président pour ces quelques observations et questions.

La liste est ouverte pour les autres membres de la plénière.

Chaque député qui souhaite intervenir dans le débat dispose de 2 minutes.

La liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

L'honorable OUEDRAOGO Souleymane a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Merci à madame la Ministre pour sa brillante présentation.

J'ai juste deux questions :

La première est relative au pilier II.

En analysant, le document de programmation budgétaire économique pluriannuel précédent, nous nous sommes rendus compte que les indicateurs de ce pilier II ont été tous reconduits pour le document qui nous concerne aujourd'hui. Je voudrais savoir : qu'est-ce qui justifie cela. Pratiquement tous les indicateurs ont été reconduits. Est-ce un problème de mise en œuvre ou est-ce à dire que ces indicateurs n'ont pas été atteints ?

Je voudrais m'intéresser également au pilier III, concernant la relance économique.

Je voudrais savoir, actuellement quel est le taux d'aménagement de la plaine de Samandéni ? Et le gouvernement envisage atteindre quel taux d'aménagement d'ici 2025 ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable GANSONRE Marc a la parole.

M. Marc Bertin GANSONRE (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Mes félicitations au gouvernement pour le respect du calendrier du processus d'élaboration du document budgétaire pluriannuel. Il est vrai que, recevoir le document en 72 heures n'a pas permis à ceux qui ne sont pas rompus aux chiffres de pouvoir mieux se l'approprier, mais qu'à cela ne

tienne, il y a quand même un certain nombre d'observations et de questions en lien avec les critères d'allocation des ressources qui ont été indiqués.

La détermination des enveloppes sectorielles tient compte de certains engagements avec les PTF ainsi que les priorités du gouvernement sur la période de projection.

Pour cette question, je voudrais savoir si la détermination a pris en compte l'engagement de Maputo de nos Chefs d'Etat pour le financement du secteur agricole à hauteur de 10% alloués à l'agriculture et de 2% alloués à la recherche ?

La deuxième question est relative aux dépenses d'investissement.

Quand nous regardons l'enveloppe globale d'investissement qui est de 797,9 milliards de francs CFA en 2025 suivant les piliers, seulement 1,4% correspond à 11,3 milliards de francs CFA qui sont alloués au pilier II qui traite la question de réponse de la crise humanitaire, alors que ce pilier renferme les questions de sécurité, de souveraineté alimentaire.

Est-ce que la proportion qui a été donnée ici permettra de répondre un tant soit peu à la question effectivement de la sécurité alimentaire ?

Je voudrais savoir : comme ce sont des actions annuelles, les allocations qui sont faites pour un certain nombre de secteurs assez prioritaires et vitaux pour notre Etat, est-ce qu'il y a la possibilité de sécuriser certaines allocations budgétaires qui pourraient être vraiment mises à l'abri des réaménagements budgétaires chaque année qui font que des secteurs sont souvent en souffrance ?

Dans la conclusion, il est dit qu'il est très probant d'observer une grande discipline aussi bien dans la programmation et l'exécution budgétaire et dans le choix et la gestion des investissements structurants.

Est-ce qu'on peut aujourd'hui nous éclairer un peu sur la stratégie qui est proposée pour réussir cette discipline ? Quand on sait que le plus souvent, ce qui est libéré et donné comme allocation, la gestion le plus souvent laisse à désirer.

Voilà, monsieur le Président, quelques préoccupations en tant que profane des chiffres que je fais à la lecture de ce document.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable OUEDRAOGO Sabine a la parole.

Mme Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Merci madame le Ministre.

Je voudrais parler du budget alloué au secteur de la défense et de la sécurité qui demeure très important. Je pense que c'est à juste titre à cause de ce que nous traversons dans notre pays.

Je trouve que le budget est important, mais je voudrais demander réellement au gouvernement, quel est le mécanisme et la stratégie qu'il compte prendre et mettre en place, pour que l'impact de ce budget alloué soit plus probant, performant et perceptible sur le terrain ?

Pour dire dans ce sens que quand on vote un grand budget pour un secteur, on doit quand même avoir des résultats probants. Est-ce que réellement avec ce que nous allouons, par exemple pour ce budget de 2024-2025, le gouvernement est sûr que nos populations laborieuses qui sont dans des zones concentrées, pourront rejoindre leurs domiciles d'origine ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci honorable. L'honorable OUEDRAOGO Youssouf a la parole.

M. Youssouf OUEDRAOGO (GC/FVR)

Merci Excellence, merci au gouvernement aussi.

L'honorable Sabine a marché j'allais dire sur mes pas parce que j'avais une préoccupation en rapport avec cette question d'allocation budgétaire dans le pilier I.

Pour ne plus revenir sur ce qu'elle a dit, moi je pose une question directement au gouvernement.

Le gouvernement a-t-il pensé à un allègement de l'allocation budgétaire du pilier I au fur et à mesure de l'avancée de ses résultats probants ?

Nous voyons qu'il y a beaucoup d'allocations qui sont orientées vers ce pilier ; on voit également beaucoup d'acquisitions, est-ce qu'on peut espérer que dans les années à venir, ce budget voit un allègement de son allocation ?

Ma deuxième question est une question en rapport avec la sécurité alimentaire, je pense que Marc GANSONRE l'a déjà abordée.

Quel est le taux d'exécution actuel par an de la réponse et du soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la nutrition ? Est-ce qu'il y a des difficultés de mobilisation des ressources ? S'il y en a, lesquelles ? Et quelle stratégie l'Etat compte-t-il mettre en place pour porter à 75% au moins par an, le taux d'exécution de ce plan ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable ZOUNGRANA Daniel a la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)

Merci Excellence, merci au gouvernement pour ce brillant exposé.

J'ai juste quelques petites questions en lien avec le pilier I.

Je voudrais savoir : comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre pour sécuriser les zones libérées quand on sait que le ratio service de sécurité-population reste élevé et que l'essentiel des forces sont toujours concentrées dans les zones à fort défi sécuritaire ?

Je voudrais également avoir un peu plus d'informations sur l'indice global d'insécurité qui est de 1,1. Je voudrais savoir si cet indice concerne d'abord l'ensemble du pays, ou bien c'est juste une petite portion du pays qui est prise en compte. Quels sont les éléments que recouvrent cet indice global d'insécurité ?

Au niveau de l'assèchement des sources d'approvisionnement, je ne vois nulle part une action en lien avec les vols de bétails. Alors qu'on sait que cela constitue une source de financement du terrorisme.

Il y a aussi une question sur la baisse des infractions ; on constate qu'il n'y a pas d'indicateurs et on ne sait pas comment se fera cette baisse.

On parle de l'intensification des patrouilles mais pour le moment, ces patrouilles ne sont pas visibles d'autant plus qu'avec l'insécurité, c'est un peu difficile pour les services de sécurité de mener des patrouilles.

Cette intensification, est-ce que l'Etat y mettra davantage de moyens ? Parce que pour le moment je sais qu'il y a un problème de moyens matériels, surtout les véhicules.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable KOMBASSERE Jean Marie a la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE (GC/FDS)

Merci Excellence pour la parole donnée.

J'ai juste deux petites questions à poser.

La première est en rapport avec la gestion des conflits communautaires. Je voudrais savoir concrètement ce que compte faire le gouvernement, quand on sait que ces conflits, surtout ceux liés au foncier, tiennent une part belle. Qu'est-ce qu'on prévoit à ce niveau pour la prévention surtout ?

Ma deuxième question est en rapport avec le manque souvent de passeport, surtout en période de vacance comme actuellement. Je pense que cela est confié à une société dans le cadre des PPP. Qu'est-ce qui explique ce manque de support à chaque période quand on sait que c'est aussi un canal de mobilisation de recettes.

Pour terminer, au regard de l'incertitude liée à la pluviométrie, qu'est-ce que le gouvernement pense de l'expérience de l'opération « Saaga » qui avait eu cours à une certaine période au Burkina Faso ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

Mes félicitations à madame la Ministre pour son brillant exposé.

Ma question est en lien avec la page 12, où le gouvernement dit que : « pour atteindre les objectifs de mobilisation des recettes du budget de l'Etat, exercice 2024, des mesures fiscales nouvelles seront opérationnalisées,

notamment l'autorisation des mutations hors délai de mise en valeur des terrains nus à usage d'habitation et autre que d'habitation ».

Je voudrais savoir à ce niveau : quelles seront les mesures prises par votre ministère avant toute autorisation de mutation hors délai de mise en valeur des terrains nus à usage d'habitation et autre que d'habitation ?

Concernant d'autres mesures aussi, il y a l'opérationnalisation de l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes du Burkina Faso et du Bénin.

Est-ce que vous pouvez nous rassurer que la coopération entre la douane du Burkina Faso et celle du Bénin est actuellement au beau fixe ?

Le deuxième volet de ma question concernant cette partie aussi, c'est de savoir : est-ce que ce système informatique de connexion au niveau de la douane du Burkina Faso existe déjà ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent a la parole.

M. Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE (GC/FDS)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Tous nos encouragements au gouvernement pour les efforts mis en œuvre pour la relance de l'économie.

Ma question est en rapport avec le pilier III.

Cette question a déjà été effleurée par l'honorable NOMBO, mais il est bon que j'insiste là-dessus.

Je voudrais savoir : quelles sont les actions entreprises par le gouvernement pour réduire substantiellement la dette intérieure, afin de soulager le secteur privé qui peine actuellement à exister.

Je vous remercie.

Le Président

Merci. L'honorable TIENDREBEOGO Marie Angèle a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence pour la parole.

A la suite de mes prédécesseurs, je voudrais féliciter le gouvernement pour ce document vraiment qui est bien élaboré.

J'ai trois petites préoccupations.

Madame la Ministre, dans le DPBEP, parlant des actions à mettre en œuvre dans le domaine de la gouvernance sociale notamment la capitalisation du capital humain et la solidarité nationale, nous notons, entre autres, l'élargissement de la politique de gratuité des soins et la poursuite de l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle.

Je voudrais savoir, parlant « d'élargissement », que referme ce concept ? Quel est le contenu de l'élargissement qui a été retenu dans la projection 2025-2027, lorsqu'on sait que le gouvernement travaille également à l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle ?

Ma deuxième préoccupation, toujours dans la poursuite de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, deux actions majeures ont été identifiées dans le DPBEP de 2025 à 2027. Cependant, aucune inscription budgétaire n'est prévue en termes de dépenses d'investissement. Est-ce un oubli ou qu'est-ce qui justifie cette non inscription ? Nous voyons cela à la page 38 du document.

Ma dernière préoccupation madame la Ministre, concerne la budgétisation sensible au dividende démographique.

Lorsque Son Excellence Monsieur le Premier Ministre est passé devant l'Assemblée en décembre 2023 et répondant justement à une question en lien avec la budgétisation sensible au dividende démographique, il avait affirmé que cela devrait être pris en compte à compter de 2025 dans le budget du Burkina Faso.

Donc, j'aimerais savoir si la BSDD a été prise en compte comme outil de planification efficace ayant fait ses preuves actuellement dans plusieurs pays de la sous-région dans le DPBEP de 2025 à 2027, lorsqu'on sait que cet outil vise vraiment une meilleure allocation du budget et forcément l'atteinte de résultats probants sur le terrain ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue. L'honorable KY Drissa a la parole.

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Ma question est en rapport avec le pilier III.

Madame la Ministre a bien signifié que le DPBEP est marqué par la dynamique de la reconquête du territoire. Parmi les actions au niveau de ce pilier, j'ai pu noter les réformes dans le système éducatif et l'absorption des classes sous paillote.

En mon sens, c'est vrai, même si c'est dans le pilier III, ces actions ne correspondent pas très bien à nos besoins, parce qu'étant un pays en guerre, nous avons des milliers de salles de classes qui sont actuellement fermées. Le besoin serait plutôt de chercher à rouvrir ces classes. Quand on parle d'absorption de classes sous paillote, cela suppose que les multiples salles de classes qui ont été abandonnées ont été rouvertes d'abord.

Je voudrais savoir : qu'est-ce qu'on fait pour la réouverture de ces milliers de salles de classe fermées ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable COULIBALY Sié François d'Assises a la parole.

M. Sié François d'Assises COULIBALY (GC/PDCE)

Merci monsieur le Président.

A la suite de mes collègues, je voudrais féliciter madame le Ministre pour la présentation. J'avoue que la COMFIB par la voix de son président a pris en compte plusieurs des questions que j'avais, néanmoins j'en ai quelques-unes.

La première observation générale, c'est que pour la présente présentation, à mon humble avis, il aurait été souhaitable qu'on ait une projection par power point avec des images qui nous démontrent très facilement ce que madame le Ministre a lu. Donc, c'est plus facile et c'est plus compréhensible.

Deuxièmement, à la page 37, j'ai lu la détermination des enveloppes sectorielles qui tiennent compte de certains engagements avec les PTF ainsi que des priorités du gouvernement.

Je m'en tiens à la première section de la phrase qui dit : « La détermination des enveloppes sectorielles tient compte de certains engagements avec les PTF ».

C'est bien, mais j'attire l'attention et j'espère quand même que notre souveraineté tant chère, tant prônée ne sera pas sacrifiée sur l'autel de la quête des finances à travers ces engagements pris avec les PTF ?

Nous devons rester sereins quant à la définition de nos priorités et pouvoir toujours orienter en toute souveraineté ces priorités.

Ma question : est-ce qu'on peut avoir une situation de la mobilisation financière des recettes propres à la date actuelle pour le budget en cours ?

Autre question : quelles sont les actions entreprises par le gouvernement pour la réduction de la dette intérieure de l'Etat ? Cette dette intérieure qui complique véritablement la tâche à bon nombre d'entreprises.

Autre question : quelle est la part du secteur de la nutrition dans les projections 2025-2027 ?

Une recommandation : Tout ce que nous demandons ici nécessite des moyens et dans le cadre de la souveraineté, la mobilisation des recettes intérieures est très importante.

C'est pourquoi je voudrais interpeler le gouvernement à faire plus d'efforts pour le recouvrement de la taxe de résidence. J'estime qu'il y a trop d'argent à ce niveau qu'on ne recouvre pas. On attend que l'individu soit dans un besoin avant d'être recouvert. Sauf les bonnes volontés vont au paiement de la taxe de résidence. Pour l'incivisme fiscale, il faut des mesures contraignantes souvent pour nous amener.

La première mesure contraignante démarre bien entendu par l'exemplarité dans la gestion de ce qui est recouvert, donc la bonne gouvernance. Le gouvernement actuel inspire de plus en plus confiance, je pense qu'il nous faut agir davantage pour le recouvrement de la taxe de résidence, surtout pour nous qui sommes fonctionnaires, il faut que vous voyez plus là-bas, c'est plus facile.

Ensuite concernant l'IRF, l'impôt sur le revenu foncier, voilà un endroit aussi où il y a beaucoup d'argent. Madame le Ministre, faites un effort.

Même si on arrivait à recouvrer ne serait-ce qu'une partie... je vais même poser une question : quel est le pourcentage de l'IRF recouvré au Burkina Faso par rapport au potentiel existant ? Quel est le pourcentage réel recouvré à la date actuelle ? Il y a trop d'argent, alors qu'on paie chèrement la location.

Pour terminer, pour soutenir tout cet élan, je pense qu'il est bon que le gouvernement agisse avec les masses. Je rappelle toujours la nécessité de lancer au plus tôt les « Faso Baara », (les travaux d'intérêt communs). C'est une mesure qui soutiendra nos finances intérieures. Faites-en sorte que nous puissions avoir un programme de « Faso Baara », nous avons un amphithéâtre à construire à l'université, on fait un programme, pas peut-être tous les amphithéâtres, mais sur quatre ou cinq amphithéâtres, au moins un amphithéâtre où les étudiants seront mobilisés, où les populations locales seront mobilisées pour apporter de la main d'œuvre, pour apporter chacun quelque chose afin que l'édifice soit érigé, ça va soutenir nos finances. Et je pense qu'avec ça, ce qui sera construit nous allons tous en prendre soin et de manière plus conséquente.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Enfin, j'allais oublier la dernière intervenante.

La parole est à madame BAMOUNI/KANSONO Esther.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

A la suite de mes collègues, je voudrais féliciter le gouvernement pour le travail déjà abattu et l'encourager pour la suite à venir.

A la lecture du DPBEP qui nous a été transmis, notre attention a été retenue par la page n°21, au premier tiret : « il est prévu un soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leur zone d'origine.

Le gouvernement peut-il nous expliquer le contenu réel du mot « soutien » ? Qu'est-ce qu'il loge dans le mot « soutien » ?

D'autre part, notre attention a été retenue par le domaine de la gouvernance sociale, notamment la consolidation du capital humain et la

solidarité nationale. Les priorités gouvernementales visées à ce niveau ont été déclinées avec des indicateurs.

Le gouvernement peut-il nous donner les raisons pour lesquelles au point qui vise à améliorer les indicateurs d'accès et de couverture à l'éducation, à l'eau potable et à l'énergie, l'indicateur n'est pas smart ? Nous pensons qu'une cible visée permettra au bilan de savoir s'il est positif ou négatif.

Telles étaient mes deux préoccupations, Excellence Monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Le gouvernement souhaite-t-il une suspension de séance pour préparer les éléments de réponse ?

(Madame la Ministre répond par l'affirmative)

Le gouvernement souhaite une suspension de 45 minutes. Il est actuellement 11 heures 43 minutes, nous allons reprendre à 12 heures 30 minutes.

La séance est suspendue.

-Il est 11 heures 43 minutes-

(La séance suspendue à 11 heures 43 minutes est reprise à 12 heures 49 minutes)

Le Président

La séance est reprise.

A présent, je passe la parole à madame la Ministre pour répondre aux préoccupations des députés.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE

Ministre déléguée, chargée du Budget

Merci Excellence Monsieur le Président.

Merci également à l'ensemble des honorables députés pour les questions d'éclaircissement posées, mais surtout les propositions et les suggestions.

Nous prenons bonne note de toutes les suggestions qui ont été formulées.

Il y a eu beaucoup de questions et nous allons essayer d'apporter quelques éléments de réponse, étant entendu qu'on aura encore d'autres occasions pour échanger vraiment sur des questions assez stratégiques et importantes.

Déjà, on voudrait s'excuser pour le retard, non pas le retard, mais les délais assez brefs, pour permettre à l'ensemble des honorables de pouvoir regarder de plus près le DPBEP qui est un document assez consistant, il faut le reconnaître, mais nous avons aussi compter avec l'expertise, parce qu'en trois jours, on a pu avoir quand même de très bonnes questions. Donc, félicitations à vous et merci. On prendra des dispositions les prochaines fois. On voulait aussi respecter le calendrier et on vous a jeté la patate chaude !

Donc, en termes de réponses, comme je l'ai dit, c'est juste des éléments de réponse.

Au titre de la COMFIB qui est notre vis-à-vis, j'allais dire pour ces genres de questions, nous avons bien pris note de toutes les suggestions.

Pour ce qui est des questions à proprement parler, on commencera à donner des éléments de réponse et au fur et à mesure, quand nous allons nous rencontrer sur d'autres dossiers, on pourra les préciser.

Est-ce que notre taux de croissance de 6% n'est pas trop réaliste, trop optimiste ?

Au niveau du gouvernement, nous disons que nous ne sommes pas trop optimistes, parce que déjà en 2024, nous prévoyons atteindre un taux de 5,5%, alors que nous sommes en train de réaliser beaucoup d'investissements structurants. On se dit que si on reste dans notre scénario de base où la question sécuritaire est en train de se résorber et avec tout ce qu'on pourra réaliser comme investissements structurants notamment dans le domaine agricole, on peut atteindre les 6%, peut-être même aller au-delà de ces 6%.

La transmission du document de risque budgétaire, je pense que règlementairement il doit être élaboré après qu'on soit passé ici. Donc, il sera transmis normalement lorsqu'on transmettra l'avant-projet de loi de finances 2025. Donc à ce niveau, il n'y a pas tellement d'inquiétude.

Ce qu'on a constaté également, c'est qu'il y a eu beaucoup d'inquiétudes concernant la question de la dette fournisseur, la dette intérieure, qu'est-ce qu'on fait pour l'apurer ?

C'est une question qui est très pertinente et qui nous concerne à plus d'un titre en tant que ministère de l'économie et des finances parce que c'est un maillon très important pour la stabilité du tissu économique.

Au niveau donc du ministère, nous-mêmes nous avons intérêt à ce que ces acteurs du privé, cette dette fournisseur puisse être apurée le plus rapidement possible.

Ce que nous avons déjà entrepris comme action, c'est cette activité réussite d'APE, (appel public à l'épargne), nous avons pu lever plus de 120 milliards de francs CFA, en dépit de tout ce qui était en notre défaveur. Ça nous a permis quand même de prendre en charge une partie de cette dette intérieure. C'est vrai que le stock est tellement important qu'on a l'impression que peut-être, il n'y a pas eu grand-chose qui ait été fait et pourtant... En plus de cela, il y a aussi la question du stock qui se constitue au fur et à mesure. Pendant qu'on règle une dette, on continue à réaliser des investissements, donc la dette est en train de se reconstituer en même temps.

L'un dans l'autre, on mesure bien cette inquiétude. Du reste, actuellement on a entrepris avec certains établissements financiers de la place, notamment deux banques, des opérations de titrisation et de rachat de ces dettes. Ils rachètent les dettes par rapport aux clients de ces banques. Ils leur donnent de la liquidité pour que les entreprises puissent avoir un peu de souffle pour pouvoir continuer à travailler et surtout, pouvoir payer les impôts parce que nous aussi, nous avons besoin de collecter des recettes.

C'est à ce titre que je disais que cette question nous tient également à cœur parce qu'il y va même de la question de l'atteinte du niveau de mobilisation de nos recettes propres.

Il y a une question sur le niveau de l'indice concernant la sécurité. Je pense que c'est l'indice global d'insécurité. C'est un des indicateurs, je pense, au niveau du plan d'action pour la stabilisation et le développement.

C'est donc un indicateur qui est calculé par le ministère en charge de la sécurité en collaboration avec l'ANR et qui prend en compte trois dimensions :

- le niveau de menace terroriste,
- le niveau de criminalité ordinaire,
- et le besoin en personnel de sécurité.

Donc, depuis 2022, il n'est plus rendu public cet indicateur. Je pense que c'est ce qui fait que les chiffres qui sont contenus dans le document ne sont pas actualisés.

Il y avait aussi une question par rapport à la question de la sécurité alimentaire au niveau du pilier II.

Le pilier II reprend les questions en lien avec la réponse immédiate à tout ce qui est prise en charge des PDI, les questions vraiment d'humanisation des personnes vulnérables, c'est-à-dire les PDI, mais en termes d'urgence humanitaire. Mais tout ce qui est question de sécurité, de souveraineté alimentaire sont au niveau du pilier III. Refonder l'Etat ainsi que la gouvernance où on a vraiment tout ce qui concerne les questions de souveraineté alimentaire. C'est ce qui fait qu'on a l'impression qu'au niveau du pilier II, le taux est assez faible.

Pour ce qui concerne le soutien aux personnes retournées dans les localités d'origine, il y a plusieurs actions qui sont menées. Il y a l'honorable député qui demandait : qu'est-ce qu'on met dans le thème « soutien ».

Il y a beaucoup d'activités parmi lesquelles on peut citer entre autres :

- la construction d'infrastructures sociales de base,
- la distribution d'articles ménagers essentiels et,
- l'appui à la mise en place d'activités génératrices de revenus.

La saison hivernale s'est déjà installée et il y a les questions de dotation en semences et en engrais pour les accompagner, pour que lorsqu'elles retourneront dans leurs localités, elles puissent vraiment retourner à la terre, pouvoir produire et apporter leur contribution à la consolidation du produit intérieur brut.

Il y avait également une question en lien avec l'élargissement de la gratuité des soins, puisqu'on a dit que c'était déjà fait, qu'est-ce qu'on entendait par élargissement.

L'élargissement de la gratuité des soins concernera donc les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH. Et une fois que l'assurance maladie

universelle sera opérationnalisée, toutes ces actions de gratuité et autres seront transférées au CNAMU. C'est en ces termes qu'on parle d'élargissement. Et ça également, c'est un processus qui est en cours mais il n'est pas totalement achevé.

La question de la résorption des salles de classes qui est revenue, un honorable député disait que ce n'est pas une priorité, pourquoi ne pas remettre en état les salles qui sont détruites au lieu de parler de résorption de salles de classes.

C'est vrai que la question sécuritaire aujourd'hui ne touche pas toutes les zones de la même manière. Pendant qu'il y a des zones où on a besoin de réhabiliter des salles de classe, en même temps il y a d'autres zones où c'est la question des écoles sous paillote qui est plus criarde.

Donc, pour ne pas laisser quelqu'un sur le chemin ou bien comme on dit, « ne laisser personne pour compte », on essaie quand même de voir en fonction des régions et des préoccupations précises, comment est-ce qu'on peut accompagner les populations.

Celles qui ont des problèmes d'écoles sous paillote, on les accompagne tout en réhabilitant les classes qui sont dans les zones à fort déficit sécuritaire. Nous pensons que l'un n'empêche pas vraiment l'autre.

Il y avait des questions également en lien avec les nouvelles mesures fiscales de la loi de finances, le point qu'on pouvait faire à ce jour.

Il faut dire que les mesures fiscales de la loi de finances 2024 ont porté principalement sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du rendement de l'impôt et des faveurs fiscales notamment les exonérations.

Donc, en termes de bilan à mi-parcours, on peut noter la mobilisation de la somme de 21 572 156 617 F, dont 19 575 972 617 F au titre de l'imposition des bénéficiaires des entreprises à la contribution spéciale pour le fonds de soutien patriotique et 1 996 184 000 F au titre de la taxe spécifique sur le ciment.

Outre cela, il faut aussi rappeler que les acquisitions de matériel, des équipements et armes destinés aux FDS ont pu bénéficier effectivement de l'exonération de l'impôt et taxes, notamment pour ce qui concerne les droits d'enregistrement et la TVA.

Il en est de même aussi pour la question des acquisitions de matériel et d'intrants agricoles.

Pour la mutation des terrains nus et non mises en valeur à titre d'habitation et autres que d'habitation également, à ce niveau, on peut rappeler que la mesure n'est pas nouvelle dans notre dispositif. Elle vise essentiellement à permettre aux citoyens non à jour de régulariser leur situation et aussi permettre à l'administration d'avoir un fichier fiable des propriétaires terriens, ce qui facilitera donc la mise en œuvre du fichier d'information au niveau du cadastre.

Pour accompagner donc la mise en œuvre de la mesure, l'administration a communiqué pour inviter les usagers à finaliser les différents actes de vente.

Il est prévu également et ce prochainement, une opération de paiement à tempérament des droits de mutation entre autres.

A côté de cela, il y a un grand projet qui est en cours au niveau du gouvernement, il n'est pas encore adopté mais il est en discussion pour voir comment est-ce qu'on pourrait accompagner nos populations dans le cadre de l'apurement du passif foncier. Et je crois que dans les jours à venir –je ne vais pas devancer l'iguane dans l'eau–, on aura donc des textes qui seront pris en Conseil des ministres dans ce sens.

Quel est le niveau de recouvrement de l'IRF par rapport à son potentiel actuel ? Je pense que c'est l'honorable Sié COULIBALY qui a posé la question.

A la date du 31 mai 2024, nous avons pu mobiliser la somme de 3 233 656 017 F sur une prévision annuelle de 9 740 473 000 F, donc un taux de recouvrement d'environ 33%.

Je pense qu'il y avait également une question en lien avec le niveau de mobilisation des ressources propres à date. En fin mai, nous avons mobilisé environ 1 113, 09 milliards de francs CFA au titre des ressources propres.

Concernant la question en lien avec la description du contexte, c'est la COMFIB qui a suggéré qu'on puisse pour les années à venir, tenir compte des pays autre que le Ghana et le Nigéria. Je crois donc que c'est une recommandation que nous allons mettre en œuvre à partir des années à venir. Mais je pense qu'on ne l'a pas mis en exergue, sinon, c'est déjà disponible. Il y a une partie où on a traité les informations en tenant compte d'un groupe de pays et des pays de la sous-région avec qui nous partageons les mêmes réalités, donc les données un peu similaires.

On pourrait donc améliorer cette partie et la mettre en exergue. Nous avons pris bonne note de la recommandation.

Je pense qu'il y a une erreur qui a été relevée par rapport à la comptabilisation des différents secteurs. Je pense que cela a été bien vu et nous allons prendre les dispositions pour corriger.

Les bons chiffres sont :

- Secteur primaire : 20,6%
- Secteur secondaire : 26,5%
- Secteur tertiaire : 52,9%

Ça vraiment, c'était une erreur que nous allons corriger.

Quelles sont les stratégies que nous allons développer par rapport à l'augmentation de la contribution du secteur primaire ?

Il faut dire que nous avons lancé depuis l'année dernière déjà, mais c'était des prémices, une grande campagne de développement du monde rural avec la mise en œuvre d'actions phares. On parle au niveau de l'agriculture de plus en plus maintenant de l'offensive agropastorale. Agropastorale, c'est bien sûr l'agriculture avec petit « a » et le volet élevage aussi qui est pris en compte.

Déjà l'année dernière, on avait commencé avec l'initiative présidentielle et c'était le début. Cette année, au niveau de l'agriculture, nous sommes en train de voir comment on peut passer à l'échelle et l'année prochaine également, nous allons continuer dans cette lancée.

Le gouvernement accompagnera donc dans ce cadre le monde rural. La production céréalière normalement doit s'améliorer de façon subséquente et comme je le disais dans le domaine de l'élevage, toute chose qui nous permettra de pouvoir non seulement améliorer notre PIB, mais également accompagner les populations qui vont retourner dans les zones qui seront libérées. L'un dans l'autre, des dispositions sont prises pour que cela soit une réalité. Je pense qu'on le constate tous lorsqu'on regarde la télé, le ministre de l'agriculture qui court dans tous les sens pour être vraiment sur le terrain pour qu'on puisse, à terme, atteindre les objectifs qui ont été fixés par rapport à cette souveraineté alimentaire.

Il y a beaucoup d'actions qui sont réalisées, la mise en œuvre des intrants comme je vous le disais, l'aménagement de plusieurs terrains qu'on met à la disposition des populations, les périmètres irrigués, les sites maraichers, les parcs de vaccination, les abattoirs etc. Je pense qu'on peut être confiant qu'à terme, on pourra atteindre les résultats.

A côté de cela aussi, il y avait une question qui a été posée par rapport à la question de l'eau, puisqu'on a mis comme hypothèse la question de la pluviométrie ; l'honorable a fait un lien avec l'opération « Saaga », est-ce que le gouvernement était dans cette dynamique ?

Il faut dire que l'opération « Saaga » est en hibernation depuis un certain temps. Actuellement, ce qui est fait au niveau du gouvernement, c'est de développer des stratégies pour la maîtrise en eau, aussi bien les eaux souterraines à travers les forages que des eaux de surface à travers la construction de barrages.

Je pense que, aussi bien au niveau de l'agriculture que de l'environnement, il y a beaucoup d'actions qui sont menées dans ce sens.

Par rapport à l'opération « Saaga », nous avons vu des images à Dubaï, je ne sais pas trop si on doit continuer si ce qui avait été dit sur les réseaux était vrai à savoir qu'ils ont eu à bombarder et cela a provoqué des inondations. Sinon pour le moment, l'opération « Saaga », on n'en parle pas vraiment, c'est en hibernation à notre niveau. C'est plutôt de développer des stratégies plus structurantes, à savoir maîtriser la gestion de nos ressources en eau, je pense que ce serait plus intéressant pour nous.

Le taux d'inflation de 2%, est-ce qu'on n'a pas sous-estimé ? Est-ce que ça peut tenir avec tout ce qu'on a relevé comme hypothèse ? Il y a trop d'hypothèses, est-ce que c'est tenable ?

Il faut dire que l'inflation est plus déterminante pour les biens alimentaires notamment les céréales. Ainsi, une augmentation de la production agricole comme je le disais tantôt qui est prévue. Avec tout ce que le gouvernement met en œuvre actuellement comme actions en faveur du monde rural, nous pensons que ça pourrait fortement jouer sur le niveau de l'inflation.

Il y a aussi l'amélioration de la situation sécuritaire nationale, donc avec la reconstitution progressive des marchés locaux pour une bonne disponibilité des produits dans nos marchés.

Il y a aussi tout ce travail de contrôle qui est fait actuellement par nos structures. On sent qu'elles ont été redynamisées. Non seulement le Comité national de lutte contre la fraude, mais surtout au niveau du commerce, la structure chargée de vérifier les prix est à pied d'œuvre, ils essaient de faire de leur mieux, maintenant on sent plus que la structure a été redynamisée et le travail est en train d'être fait. Si nous restons dans cette trajectoire, nous pouvons aussi jouer sur ces spéculations.

Voilà, ce sont des actions pareilles qui sont prévues concernant cette question.

Concernant le taux de transfert de ressources aux collectivités territoriales.

En 2024, nous sommes à 17,23% pour une cible de 17% et la cible prévue pour 2025 est de 18%. Nous pensons donc que nous pourrions atteindre cette cible au vue du niveau de 2024.

Également il y avait une question en lien avec les prévisions de dépenses au profit des institutions supprimées telles que le Conseil économique et social et le Médiateur du Faso.

En fait, ce sont des inscriptions à titre conservatoire parce que quand on regarde, cela a été inscrit au titre des factures d'eau, d'électricité puisque les locaux sont là, surtout pour le Conseil économique et social, il y a la nouvelle institution qui doit l'occuper, mais en attendant, il y a quand même des petites dépenses auxquelles nous devons faire face.

Pour ce qui concerne le personnel, les dossiers sont déjà passés en Conseil des ministres pour acter le redéploiement de ce personnel.

Pour ce qui a été budgétisé, c'est essentiellement les questions de charges : électricité et eau entre autres.

Concernant le respect des engagements de Maputo. Est-ce qu'on dira dans notre contexte que nous allons vraiment respecter ces engagements ? Je pense que si on le dit, ce serait nous mentir à nous-mêmes parce qu'il y a le défi sécuritaire qui est là et qui reste vraiment la priorité des priorités, même si le gouvernement n'a pas occulté qu'il faut accompagner le développement rural mais aussi la question de la recherche.

Donc, tout en ne respectant pas forcément les 10%, il y a quand même beaucoup d'actions qui sont faites pour pouvoir accompagner le secteur rural comme je le disais tantôt, en vue d'assurer notre souveraineté alimentaire. Je pense que c'est le plus important. Lorsque la situation s'améliorera, on pourra voir comment répondre favorablement à ces engagements auxquels nous avons souscrits.

Concernant la budgétisation sensible aux dividendes démographiques, oui, c'est effectif aussi bien que la budgétisation sensible au genre. Lorsque nous allons élaborer la circulaire budgétaire, les détails seront mieux précisés. Sinon, c'est bel et bien effectif.

On dit que le déficit budgétaire est financé par une diminution des actifs, c'était une question je pense, de l'honorable NOMBO. Qu'est-ce que cela signifie ?

En fait, cela veut dire qu'il y a eu une diminution de disponibilités au niveau de la trésorerie et une augmentation de la dette en cours de période. C'est simplement ça. Ceci explique qu'on a fait ressortir que le déficit a été financé par une diminution des actifs financiers et une augmentation des passifs.

Il y a eu la grande question de l'allocation des ressources au profit du secteur de la défense et de la sécurité. Est-ce qu'on prévoit un allègement du budget au fur et à mesure ?

Je pense que dans la présentation nous l'avons dit, vous verrez que l'augmentation du budget de 2024 à 2025 au titre de ce secteur est vraiment infime par rapport à l'augmentation qu'on a eu de 2022 à 2023 et de 2023 à 2024. C'est dire donc qu'on sent quand même que nous sommes en train d'aller vers une diminution de l'allocation des ressources à ce secteur. Je le répète encore, c'est vrai qu'il y a la question sécuritaire qui est prioritaire, mais quand même il y a la question du développement aussi et le gouvernement a bien mesuré que le développement est très important parce que lorsqu'on sécurise une zone, il faut vraiment occuper les populations et l'occupation des populations passe forcément par l'accompagnement à travers des actions de développement, pour ne pas qu'on retombe dans tout ce qu'on a connu auparavant.

Normalement, à terme, on doit pouvoir aller vers une réduction de la dotation au profit de ce secteur. C'est vrai que nous avons eu beaucoup d'acquisitions, on peut s'en féliciter. Comme l'honorable qui posait la question, de savoir si nous sommes sûrs que les PDI pourront rejoindre leurs localités d'origine, le gouvernement est sûr, on ne peut que souhaiter cela et mettre les moyens qu'il faut pour qu'on arrive à sécuriser effectivement le pays.

On se rend compte que le mal a eu tellement le temps de s'implanter, d'avoir des racines très profondes, pour ne pas dire que ce n'est pas quelque chose qui peut se résoudre peut-être en une année, mais pour ce qu'on a comme résultat sur le terrain, on peut se réjouir de l'évolution actuelle en termes de sécurisation du territoire. Et c'est à nous de nous donner les moyens. Je pense que le gouvernement mesure bien cela, de pouvoir arriver à la sécurisation totale du territoire le plus vite possible parce que nous y avons tout à gagner.

Qu'est-ce qui est fait pour améliorer le ratio de la dette ?

C'est vrai aussi que pour la question de l'endettement, on se rend compte qu'il y a beaucoup de priorités : il y a la question sécuritaire, il y a la question de la souveraineté alimentaire, il y a des questions de développement. C'est vrai qu'on a été plusieurs fois interpellé, « est-ce qu'il faut s'endetter ? »

Je pense que la question de l'endettement aujourd'hui même si à terme la vision même du gouvernement, c'est d'aller vers la réduction de cette dette, actuellement, il faut qu'on prenne des dispositions, tout en s'endettant peu, que l'utilisation de cette dette soit le plus efficace possible.

D'abord, il faut qu'on cherche à avoir une dette assez concessionnelle. C'est vrai également, qu'au vu de la situation même au niveau mondial, ce n'est pas du tout évident. C'est en ce sens que je disais que ce que nous avons pu lever au niveau de l'APE, on pouvait s'en réjouir parce qu'il y a d'autres pays qui ne sont même pas en crise, qui sont allés sur le marché mais qui n'ont pas pu lever les ressources. Et pour nous, malgré notre situation nous avons pu lever les ressources à des taux plus ou moins raisonnables.

Aujourd'hui pour s'endetter, les taux sont en train de grimper et c'est au niveau mondial, ça n'a rien à voir avec le Burkina Faso, pays en insécurité. Vraiment, c'est de pouvoir lever des ressources concessionnelles sur le marché, qu'on fait souvent appel à nos partenaires.

Il y avait une question aussi en lien avec la souveraineté. Cela n'enlève en rien à la souveraineté parce que nous avons des partenaires comme la BAD - nous y sommes même actionnaires -, la BOAD, ces genres d'institutions qui nous accompagnent et auprès desquelles on peut avoir des dettes à taux véritablement concessionnels.

C'est en ce sens qu'il y avait une question aussi où on nous demandait qu'est-ce qu'on entend par gestion efficace et tout.

En ce sens aussi que nous devons pouvoir utiliser rationnellement les ressources qui sont mises à notre disposition. Le gouvernement a entrepris depuis l'année dernière et cette année même on continue, à toiletter les dépenses de fonctionnement au niveau des institutions et des ministères. Nous sommes dans un processus de régulation actuellement pour pouvoir assainir et dégager des espaces budgétaires qui seront affectés aux investissements, notamment au niveau agricole mais également au niveau de l'éducation et de la santé.

Cela m'amène aussi à rebondir sur une question en lien avec la sécurisation de certains secteurs par rapport à la régulation.

Déjà il faut dire que la régulation même est un mode de gestion budgétaire, on le fait lorsqu'au vu de l'évolution de la situation budgétaire, économique et tout, il faut vraiment recadrer les prévisions qui avaient été faites quand cela devient nécessaire, au risque d'aller se cogner à un mur. C'est mieux de revenir et de corriger ce qui avait été prévu pour assurer une saine gestion. Donc c'est la réduction des charges au niveau des ministères et institutions pour qu'on puisse aussi dégager de l'espace pour aller vers les investissements.

Donc, pour ce qui est de la dette, c'est vraiment des financements concessionnels que nous devons chercher et ne pas dire tout de suite et maintenant qu'on ne veut pas la dette. Même si dans la vision à terme, c'est de pouvoir arriver à réduire considérablement cette dette et je pense que nous avons les moyens de le faire.

Il y avait également une question sur les PPP : les situations, les dates de clôture des contrats PPP.

Nous avons un document que nous pourrions donc mettre à la disposition des honorables députés, mais je pourrais vous donner juste quelques exemples :

- Convention spéciale de délégation de service public fixant les conditions d'investissement et d'implantation du projet centrale solaire 26MGW, prêt RESINA, la date de clôture c'est le 16 décembre 2040 ;
- Construction, exploitation, système d'émission de passeports, à puces électroniques et archivage électronique des dossiers sous forme BOT, la clôture c'est le 1^{er} juillet 2024.

Cela m'amène à rebondir sur la question en lien avec les passeports. Pourquoi il y a des ruptures ? Vous aurez compris que c'était un PPP et comme d'habitude, on se rend ici compte que le prestataire n'a pas respecté les clauses du cahier de charges et donc au niveau du MATDS, il y a des dispositions qui ont été prises et nous sommes dans le processus de conclusion d'un contrat avec un autre prestataire pour nous permettre d'avoir toute la technicité. C'est vrai, ils vont nous accompagner, mais l'idée c'est de vraiment avoir ces transferts de compétence parce que ce sont des questions assez sensibles, ce sont des questions de souveraineté.

Pour le moment, nous sommes dans une phase transitoire, le temps de régler tout ce qu'il y a comme aspects juridiques et autres avec OBERTHUR, puisque que c'est de cette société qu'il s'agit, pour pouvoir pleinement aller avec la nouvelle société qui nous accompagnera.

Le document est disponible, nous avons 15 PPP, on a déjà pris assez de temps, je ne vais pas tout citer, on pourrait donc vous donner le document.

La question en lien avec le taux d'aménagement de la plaine de Samandéni. Actuellement, nous sommes à un niveau d'aménagement de 800 hectares. Il faut dire que c'est, depuis mars 2024 lorsque le ministère de l'agriculture a repris le dossier en main qu'ils ont essayé de faire ce travail d'accélération pour qu'on puisse vraiment concrétiser cette question du projet au niveau de Samandéni qui regorge d'un potentiel extraordinaire. Si de mars à maintenant on a pu aménager 800 hectares, nous sommes confiants que d'ici là, l'essentiel pourra être fait pour permettre aux populations de pouvoir exploiter la zone.

L'état de mise en œuvre de la CDI, il y avait une question qui demandait également de faire un point d'étape par rapport à la CDI sur laquelle vous nous avez accompagné.

Il faut dire que les organes ont été mis en place, le Directeur général a été nommé ainsi que le Secrétaire général, les membres du comité de surveillance ont été installés et le Directeur général a pu rencontrer Son Excellence le Président du Faso qui a donné des orientations claires.

Actuellement, la CDI est en train de travailler sur deux projets. Il s'agit du projet de construction de logement en collaboration avec le ministre en charge de l'habitat. Le deuxième projet concernera le ministère en charge des mines pour le lancement d'un centre de traitement minier pour soutenir la production aurifère artisanale.

C'est pour dire qu'au niveau de la CDI, lorsque nous avons reçu le nouveau Directeur général, nous avons insisté pour que diligence soit faite, parce que nous avons promis à notre Assemblée nationale que nous devons revenir avec des résultats concrets et je pense que l'équipe est à pied d'œuvre et nous allons continuer à les suivre de près.

Également, il y a une question sur la liste par rapport aux sociétés d'Etat qui reçoivent des subventions d'équilibre et d'exploitation.

Il s'agit essentiellement de la SONABHY, de l'ONEA, de la SONABEL et du BUMIGEB.

Également, il y avait eu un commentaire en lien avec la stagnation du résultat global des sociétés d'Etat qui ressortait à 70 milliards de F CFA.

Il faut dire qu'il ne s'agit pas vraiment d'une stagnation en tant que tel, en ce sens qu'on a remarqué quand même une performance en 2022 et 2023 en termes d'accroissement nous sommes environ à 23,58%.

Je peux donner quelques chiffres : bénéfices en 2022, 78,500 milliards de F CFA et en 2023, 97,02 milliards de F CFA.

Aujourd'hui même, il y a l'assemblée générale des sociétés d'Etat qui est en cours et qui statuera donc sur les questions, les recommandations et les solutions nécessaires vont être apportées pour que les sociétés d'Etat continuent à produire de bons résultats et ne pas stagner au niveau des résultats.

Il y avait également une question en lien avec le GAFI parce que notre pays est sur la liste grise du GAFI depuis quelques années et nous avons pu élaborer avec cette structure un plan d'action ICRG, qui reprend donc certains préalables pour nous permettre de sortir de cette liste grise.

A ce titre, le rapport fait l'objet d'un suivi très régulier et nous sommes au 8^{ème} rapport de suivi de la mise en œuvre de ce plan d'actions. Il a fait l'objet d'examen le 9 mai 2024 et actuellement nous sommes à un taux d'achèvement de 78,38% de notre plan d'actions. Ce qui fait que ce plan d'actions est vraiment difficile, c'est qu'il faut obligatoirement le mettre en œuvre à 100% pour pouvoir sortir de la liste. Donc, nous sommes à 78,38% et nous allons continuer les efforts pour vraiment rapidement sortir de cette liste.

En termes de rappel, quelques actions qui restent à mettre en œuvre rapidement :

- C'est la mise en place du dispositif efficace de collecte et de gestion des statistiques sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme ;
- C'est de pouvoir aussi doter les organes de supervision et de contrôle des assujettis du secteur non financier de ressources financières pour les accompagner à pouvoir faire correctement leur contrôle sur le terrain ;
- Il s'agit également pour nous de mettre en œuvre le cadre de supervision des organismes à but non lucratif. Nous avons déjà adopté un décret en début d'année 2024 sur la question.

Il s'agit maintenant de pouvoir opérationnaliser cet organe de supervision des organismes à but non lucratif.

Excellence Monsieur le Président, je m'excuse j'ai été un peu longue, j'ai voulu apporter le plus de réponse possible.

Voilà donc les quelques éléments de réponse que j'avais à partager avec nos honorables députés.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame la Ministre.

A la lumière des éléments de réponse que vous avez apportés aux préoccupations portées par les collègues députés, je voudrais me permettre un petit commentaire.

C'est d'abord de féliciter le gouvernement pour les efforts en matière de sécurisation du territoire, les efforts pour la prise en charge des personnes déplacées internes.

Pour revenir sur la question budgétaire, c'est de féliciter le gouvernement pour les efforts pour la réduction du train de vie de l'Etat. Et féliciter surtout les régies de recettes pour leur résilience et pour leurs efforts de mobilisation des recettes, lesquelles recettes sont en augmentation malgré le contexte sécuritaire difficile et vous l'avez relevé, la pression fiscale est en constante augmentation. C'est le lieu ici de saluer et de relever les efforts qui sont déployés par les différentes régies de recettes.

Surtout encourager le gouvernement à maintenir les efforts pour la maîtrise de l'inflation en vue de réduire considérablement le coût de la vie. Parce que le contexte sécuritaire dans lequel nous sommes, si la population souffre aussi de la cherté de la vie, on voit très rapidement dans certaines zones, lorsque bien sûr les ravitaillements tardent, une flambée des coûts des produits de première nécessité. C'est de travailler donc à vraiment maîtriser cette inflation qui, bien sûr, à une incidence considérable sur le coût de la vie.

J'engage le gouvernement aussi à travailler, cela a été relevé par plusieurs collègues députés, à apurer la dette intérieure. Le Président du Faso a donné les orientations, vous avez apporté les éléments de réponse, une piste à travers la titrisation que vous menez avec certains établissements financiers ; je voudrais vous encourager à travailler à apurer la dette intérieure en vue véritablement de relancer l'économie.

Bien sûr il y a la guerre sur le terrain, mais au niveau de l'économie nationale, si nous perdons le combat de l'économie, je pense que cela aussi aura une incidence fondamentale sur la question sécuritaire. Donc, il faut travailler à la relance de notre économie.

Justement, le commentaire sur l'économie, vous l'avez relevé, c'est l'orientation même de notre économie. Quand on regarde la structure de notre économie, je ne suis pas spécialiste, mais on se pose vraiment la question parce qu'on a l'impression d'une pyramide renversée, pourtant la base de notre économie doit être notre secteur primaire. Et quand on regarde ce secteur primaire avec les chiffres que vous avez corrigés : 20,6%, secondaire 26,5%, secteur tertiaire 52,9%, je me pose bien souvent la question : mais notre secteur tertiaire s'appuie sur quoi, alors que le secteur secondaire et primaire véritablement manquent de consistance ?

C'est le lieu pour moi ici de saluer l'offensive agricole et de demander au gouvernement de vraiment intensifier pour que cette offensive agricole puisse donner de très bons résultats parce que de mon point de vue, on ne peut pas véritablement se développer tant que le secteur primaire n'est pas assuré, comment peut-on aller vers une industrialisation, vers les secteurs de service lorsqu'on n'a même pas à manger ?

Donc, je voudrais vraiment encourager le gouvernement et le féliciter pour cette vision par rapport à l'offensive agricole et demander à ce que la dynamique soit maintenue pour que le secteur primaire puisse occuper véritablement la place qui est la sienne dans notre économie.

Cette offensive agricole, nous interpelle sur le fait que nous devons aussi travailler à une offensive économique. Parce que j'ai aussi la conviction que l'économie, c'est l'autre bataille que nous devons gagner pour que du point de vue sécuritaire, on puisse aussi s'en sortir et encourager le gouvernement à continuer le combat pour que nous puissions avoir la confiance de notre population. Qu'est-ce que je veux dire par là ?

C'est développer les secteurs sociaux. On parlait des écoles, la santé, mais aussi les questions de routes parce que le combat que nous menons contre l'insécurité, il nous faut travailler à davantage avoir la confiance de nos populations et à les ramener, dans la république. Puisque si la population ne sent pas la présence de l'Etat, il va s'en dire que cette population sera bien sûr davantage exposée à toute tentation.

Des propositions ont été faites ici par certains collègues, quelqu'un parlait de Faso Baara, ce sont les questions de hautes intensités de main d'œuvre qui peuvent être aussi des solutions possibles pour mobiliser la

jeunesse pour des travaux d'intérêt, mais aussi pour progressivement amener ces jeunes à s'intéresser davantage à produire des ouvrages collectifs et chacun se sentira concerné.

Et c'est le lieu pour moi de faire un petit commentaire. C'est aussi de dire qu'il faut davantage que nous travaillons avec notre population et non pour notre population.

Qu'est-ce que je veux dire par là ? C'est dire que je voudrais exhorter le gouvernement pour tout ce que vous allez entreprendre pour nos populations, il faut qu'elles participent. Nous n'allons pas réaliser un ouvrage pour elles, faisons de telle sorte qu'elles participent à la réalisation de l'ouvrage, ainsi elles se sentiront concernées.

Mais si nous arrivons et construisons une école toute faite et on leur dit que, voilà c'est votre école, je pense qu'elles se sentiront moins concernées. Si demain il y a une petite fissure quelque part, elles vont s'attendre à ce que nous revenions encore pour colmater la fissure. Mais si elles-mêmes ont participé à la réalisation de l'école, elles se sentent concernées.

Donc, je voudrais dire qu'il faut peut-être que nous repensons aussi notre façon d'intervenir auprès de nos populations en les impliquant dans la réalisation des ouvrages, qu'elles contribuent à quelque chose. Le collègue donnait bien sûr l'exemple des amphis au niveau des universités. Si les étudiants participent à la construction d'un amphi, je vois mal de tels étudiants demain en grève venir vandaliser ces amphis.

Essayons donc peut-être de repenser notre façon de réaliser ces ouvrages qui profitent à nos populations.

Donc, c'était quelques commentaires, tout en remerciant le gouvernement pour l'ensemble des efforts qu'ils ont fourni et c'est aussi le lieu de remercier toute la population burkinabè pour sa résilience, sa compréhension parce que c'est l'ensemble de ces efforts, le monde économique, la population qui permet d'atteindre ces résultats parce que souvent quand on présente la situation budgétaire au Burkina Faso, on se pose la question de savoir : comment on arrive à atteindre ces résultats au regard du contexte sécuritaire et du contexte humanitaire ?

C'est le lieu ici de saluer l'implication de tout le monde pour que notre pays tienne encore et qu'on ait de l'espoir.

C'est donc sur cette note d'espoir que je voudrais conclure mon propos et dire mesdames et messieurs les députés que, le débat général est clos.

Je voudrais remercier le gouvernement pour les éclairages que madame la Ministre vient d'apporter, qui ont permis aux députés d'avoir certainement un aperçu de l'ossature et de l'esprit qui guide l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 dont l'Assemblée législative de transition sera saisie.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 09 juillet 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant sécurité des systèmes d'information du Burkina Faso, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée **(Coup du maillet)**

Je vous remercie.

-Il est 14 heures 13 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 27 juin 2024.***

Le Président de séance

A blue ink signature of Dr Ousmane BOUGOUMA, consisting of a large, stylized 'B' and 'O' followed by the name 'BOUGOUMA' in smaller letters.

Dr Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

A blue ink signature of Linda Gwladys KANDOLO, featuring a stylized 'L' and 'K' followed by the name 'KANDOLO'.

Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire